

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

**QUARANTE-TROISIÈME SESSION**

*Documents officiels\**



COMMISSION POLITIQUE SPECIALE  
19e séance  
tenue le  
lundi 7 novembre 1988  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 19e SEANCE

Président : M. NOWORYTA (Pologne)

SOMMAIRE

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES

---

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2 750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/SPC/43/SR.19  
9 novembre 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Demandes d'audition (suite) (A/SPC/43/L.3/Add.9)

1. Le PRESIDENT appelle l'attention sur de nouvelles demandes d'audition figurant dans le document A/SPC/43/L.3/Add.9 et concernant le point 36 de l'ordre du jour. En l'absence d'objection, il considérera que la Commission souhaite faire droit à ces demandes.
2. Il en est ainsi décidé.
3. Pour toutes nouvelles demandes d'audition, le Président assume, en l'absence d'objection, que la Commission accepte qu'elles soient présentées par les délégations au début de la séance consacrée aux auditions le 9 novembre, conformément à la pratique suivie antérieurement.
4. Il en est ainsi décidé.
5. Les délégations présentant des demandes à ladite séance devront prendre elles-mêmes les dispositions voulues pour que les pétitionnaires intéressés puissent avoir accès au bâtiment du fait que le Secrétariat ne disposera plus du temps nécessaire pour l'accomplissement des formalités requises.

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite) (A/43/21, A/43/639, A/43/670)

6. M. OUANE (Mali) dit que la promotion et l'instauration d'un nouvel ordre de l'information et de la communication, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationales, est un objectif auquel son pays souscrit pleinement. En effet, il importe, en tout premier lieu, à travers ce nouvel ordre, de corriger les déséquilibres existants dans ce domaine entre pays développés et pays en développement. De même, un pays comme le Mali, qui est l'héritier d'une grande et vieille civilisation et est attelé à l'oeuvre de construction nationale, ne saurait se satisfaire d'un système véhiculant des préoccupations, des modes de vie, des schémas de pensée, des modes de consommation, voire des idéologies, qui ont été élaborés sans lui et parfois contre lui. Ce que le Mali, à l'instar des autres pays en développement, attend du nouvel ordre de l'information et de la communication, c'est qu'il parvienne à établir un lien entre l'information et le développement.
7. Il importe donc de doter les pays en développement d'infrastructures et de moyens techniques et humains en vue de la mise sur pied d'agences de presse nationales et de la définition de politiques indépendantes d'information. Il convient, ensuite, que soient offerts à ces mêmes pays les moyens de s'organiser à l'échelon régional ou continental par l'établissement d'agences continentales comme la PANA, ou de véritables pools comme c'est le cas du pool des pays non alignés, l'objectif recherché étant de promouvoir une circulation Sud-Sud de l'information,

(M. Ouane, Mali)

des échanges d'idées et d'expérience entre les pays en développement sans que ceux-ci ne soient obligés de recourir aux circuits du Nord. Ceci doit constituer le prélude à une circulation de l'information plus équilibrée entre le Nord et le Sud, de manière à permettre aux nations du Nord d'appréhender les réalités du Sud autrement qu'à travers des clichés éculés et stéréotypés.

8. Il s'agit donc de sortir le Sud de sa situation de consommateur d'une information dont il ne contrôle ni la fabrication ni la distribution. Pour ce faire, la délégation malienne est d'avis qu'il faille mettre en place d'urgence les dispositifs et mécanismes adéquats. Il est donc indispensable que les principes et buts de la Charte, en particulier le principe de l'égalité souveraine des Etats, soient constamment et rigoureusement observés dans le domaine considéré.

9. Quant à la restructuration du Département de l'information, la délégation malienne estime que ce département devrait, pour s'acquitter avec efficacité et célérité du mandat que lui a confié l'Assemblée générale, bénéficier du concours de tous les Etats Membres de l'Organisation. Cette restructuration, pour urgente et nécessaire qu'elle soit, ne saurait toutefois se faire en sacrifiant des priorités et programmes d'activités arrêtés par l'Assemblée générale. Il en est ainsi des questions relatives à l'apartheid, à la Namibie ou à la Palestine, d'autant que les Nations Unies assument à cet égard une responsabilité particulière. Il importe également que soit assuré, dans les nouvelles structures du Département de l'information, le respect du principe de la répartition géographique équitable afin que s'y fassent entendre les voix multiples d'un monde unique.

10. Dans le même ordre d'idées, il est indispensable de promouvoir et de renforcer la coopération entre le Département de l'information et le pool des agences de presse des pays non alignés, notamment par la conclusion d'accords ou la formation de journalistes ou de techniciens de la communication, et de renforcer les centres d'information des Nations Unies. A cet égard, la délégation malienne se félicite de l'action accomplie par l'Unesco et le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) en vue de doter les pays en développement de moyens de communiquer et, partant, de promouvoir l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

11. Mme MIRANDA (Chili) dit que l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication est un processus évolutif et continu et que l'expérience a démontré que la meilleure façon de parvenir à un consensus est de faire preuve de sagacité et de modération. L'étude de cette question est en principe du ressort de l'Unesco; toutefois, les résolutions de cette organisation perdent de leur universalité du fait de l'absence de certains Etats. Aussi le fait, pour la Commission, de se charger de l'étude de cette question se traduit-il par une pression accrue, pression qui ne peut être bénéfique que si, sans toucher aux principes fondamentaux aux yeux de bien des pays, l'on parvient à un consensus qui se traduise par le retour à l'Unesco des pays qui s'en étaient retirés.

(Mme Miranda, Chili)

12. En matière d'information, l'on constate qu'une trentaine de pays bénéficient d'un flux libre et rapide de l'information, que la situation est assez satisfaisante dans une trentaine d'autres et qu'une majorité ne dispose même pas de moyens d'information de base. Seul le premier groupe dispose d'un réseau d'agences d'information à vocation mondiale qui, sans en nier l'utilité, risquent souvent de dénaturer, falsifier ou passer sous silence certaines réalités. D'un autre côté, il existe des systèmes de contrôle absolu qui ont longtemps entretenu la désinformation, mais qui semblent bien aujourd'hui prêts à se perfectionner. La question qui se pose est de savoir si la Commission politique spéciale est à même de modifier le système d'information mondial, d'amener les agences de presse internationales à faire preuve d'objectivité et de mettre un terme à la mainmise de certains Etats sur l'information.

13. Si ces objectifs paraissent difficiles à réaliser, il n'en demeure pas moins que la sauvegarde des principes importe au plus haut point. A cet égard, le Groupe des 77, qui pâtit le plus de cette situation, cherche à éliminer les injustices qui découlent de ce système qualifié de colonialiste.

14. Certains pays sont parvenus à se doter d'un réseau national d'information et de communication, mais la majorité écrasante attend de l'Organisation des Nations Unies une solution à ces problèmes. Ce dernier groupe a tiré un encouragement des succès récemment obtenus par l'Organisation. En outre, le nouveau climat d'entente internationale a eu des effets bénéfiques sur les travaux de la Commission, de sorte que les conditions semblent être réunies pour la conclusion d'un accord important. Telle semble du moins être la volonté de la Communauté économique européenne, de la Chine et d'autres pays, étant entendu qu'aucun consensus ne peut se faire aux dépens des principes de l'une ou de l'autre partie. A cet égard, le Groupe des 77 a tout à gagner.

15. S'agissant de la réorganisation du Département de l'information, le Chili souhaite que le Secrétaire général présente à la prochaine réunion du Comité de l'information un rapport détaillé sur les mesures de restructuration et sur les activités des centres d'information des Nations Unies.

16. M. ADEYEMI (Nigéria) dit que la question des disparités et des déséquilibres entre pays développés et pays en développement pour ce qui est des moyens de communication demeure fondamentale, d'autant que la part de certains pays développés représente 90 % des biens et services d'information dans le monde moderne. Pour remédier à cette situation, il s'agit non seulement de transférer aux pays en développement les techniques en matière de communication, mais de les doter également de cadres qualifiés qui leur permettent d'exercer un contrôle total sur leur infrastructure en matière de communication. Le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'Unesco constitue, à cet égard, un instrument précieux. Il est toutefois à déplorer que les fonds dont il dispose soient dérisoires.

(M. Adeyemi, Nigéria)

17. Le Nigéria estime que les pays développés qui veulent sincèrement aider les pays en développement à avoir accès aux techniques de communication et d'information devraient également augmenter sensiblement leurs contributions au PIDC. Certains éléments du nouvel ordre mondial de l'information, à savoir l'aide octroyée par certains pays développés ou en développement - dont le Nigéria - en vue de doter les pays en développement d'une infrastructure de communication, ont été déjà acceptés dans la pratique par certains pays développés.
18. Le Comité de l'information n'est toujours pas parvenu à un consensus, bien que les débats n'aient pas été stériles. La dixième session du Comité a en effet été marquée par l'amorce d'un dialogue constructif grâce à l'esprit de conciliation.
19. Le Département de l'information est appelé à jouer un rôle stratégique, comme en témoignent les activités qu'il a menées en ce qui concerne les droits de l'homme, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Palestine et la crise économique en Afrique. Le Nigéria souscrit aux projets du Département de l'information concernant la publication d'études sur les activités économiques mondiales. Il encourage également le Département de l'information à intensifier ses programmes de formation à l'intention de journalistes des pays en développement.
20. Pour ce qui est de la restructuration du Département de l'information, le Nigéria y est favorable dans la mesure où elle peut améliorer l'efficacité des travaux et où le Comité de l'information est dûment tenu au courant. La délégation nigériane s'inquiète de la fusion des programmes radio qui concernent l'apartheid, la Namibie et la Palestine, qui ne peut qu'en affecter l'efficacité. Elle s'inquiète également de la réduction draconienne des effectifs de la Section des programmes radio concernant l'apartheid qui ne peut qu'être mal interprétée par l'Afrique du Sud. C'est pourquoi le Nigéria demande le renforcement de cette section pour lui permettre de mener à bien sa campagne de dénonciation de l'apartheid.
21. M. BOUTSKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que l'Ukraine célèbre actuellement le soixante-et-onzième anniversaire de la Révolution soviétique, dont le processus révolutionnaire se poursuit aujourd'hui. Le processus de restructuration sert non seulement dans la société soviétique, mais également sur la scène internationale. Le renforcement des tendances positives du climat international représente l'oeuvre de tous les Etats qui respectent les principes de la Charte des Nations Unies. L'amélioration de la sécurité internationale doit être obtenue par une meilleure compréhension mutuelle. Il faut abandonner l'intolérance et le fanatisme et éliminer les préjugés. Les idées concernant la paix et le désarmement doivent être diffusées dans le monde entier. Il faut supprimer le génocide, l'apartheid, la discrimination et l'exclusivisme national ou religieux. A cet égard, il convient de souligner la responsabilité des médias.
22. La délégation ukrainienne attache une grande importance aux problèmes complexes de l'information à l'Organisation des Nations Unies et est convaincue que des résultats positifs pourront être obtenus si on ne perd pas de vue les intérêts prioritaires de l'humanité. A cette fin, il faut éviter les affrontements de

(M. Boutsko, RSS d'Ukraine)

naguère entre l'Est et l'Ouest dans le domaine de l'information et développer les moyens de communication et d'information de façon plus objective. Les médias doivent respecter les principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et de la coexistence pacifique. Les déformations de la communication ne pourront être supprimées que par une information multilatérale, objective et juste. A cette fin, il faut renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies, qui doit diffuser des informations plus équilibrées, et élargir la coopération entre le Département de l'information et les médias de tous les Etats Membres.

23. La délégation ukrainienne espère que la réforme du Département de l'information lui permettra de renforcer l'efficacité de son rôle et de mener à bien les tâches qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale. Elle appuie la proposition tendant à instaurer des contacts permanents entre le Département et les membres du Comité de l'information. Elle est préoccupée par le déséquilibre qui existe entre les différents pays dans le domaine de l'information. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies doit orienter les efforts de la communauté internationale afin d'aider les pays en développement à créer leurs propres structures d'information nationales et régionales. La RSS d'Ukraine est convaincue que la coopération dans le domaine de l'information, sur une base constructive, est tout à fait possible, comme le montrent les liaisons par satellite établies entre l'Ukraine et les Etats-Unis, le Canada et d'autres pays dans le cadre d'un dialogue sur les problèmes d'intérêt commun. Des activités du même type pourraient être organisées entre l'Organisation des Nations Unies et l'Unesco, grâce aux technologies nationales fournies par différents pays. Lors de ces échanges d'informations, il ne faudrait pas imposer aux pays l'adoption de tel ou tel mode de vie.

24. La délégation ukrainienne estime qu'il faut accorder une plus grande attention aux relations entre l'Organisation des Nations Unies et les médias, qui peuvent renforcer le prestige et l'image de l'Organisation. A la dernière session du Comité de l'information, elle a proposé qu'on rassemble et qu'on analyse toutes les données concernant la diffusion par les médias des informations sur les activités de l'Organisation au moyen des banques de données électroniques. Il faudrait organiser un colloque sur cette question. La délégation ukrainienne estime que les documents dont la Commission est saisie peuvent servir de base à l'adoption d'une décision par consensus. Une telle décision faciliterait la suite des travaux, favoriserait le dialogue et permettrait de trouver une solution mutuellement acceptable aux problèmes qui persistent.

25. M. AL-KAWARI (Qatar) dit que, contrairement à l'information écrite dont l'influence est limitée dans les sociétés où sévit l'analphabétisme, l'information audio-visuelle et autre prend l'allure d'un phénomène transfrontière et revêt ainsi un caractère universel. Cela étant, force est de constater que les pays du Nord sont devenus les centres de production et de diffusion de l'information, tandis que les pays du Sud sont réduits au statut de consommateur.

26. Il est regrettable que les agences de presse occidentales ne fassent généralement pas preuve d'objectivité lorsqu'elles traitent des problèmes du tiers monde. Elles en projettent une image stéréotypée qui relève plutôt du

(M. Al-Kawari, Qatar)

sensationnalisme. On en veut pour preuve l'image que donnent des Arabes et de l'islam les médias occidentaux : l'Arabe est un terroriste et l'islam est synonyme de fanatisme religieux. La couverture par les médias occidentaux du soulèvement du peuple palestinien relève également de l'information orientée par des forces occultes. En effet, si la réaction initiale de ces médias a été spontanée et sincère, ces forces occultes n'ont pas tardé à exercer des pressions sur ces moyens d'information, les forçant à réduire considérablement la couverture des événements dans les territoires occupés.

27. Les pays en développement aspirent à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication fondé sur la libre circulation de l'information; toutefois, cette aspiration n'est pas près de se réaliser, l'ordre mondial actuel n'étant que le reflet des forces économiques et politiques en présence. En tout état de cause, l'instauration du nouvel ordre est fonction de trois éléments. Premièrement, les pays du tiers monde doivent pouvoir disposer des ressources techniques et humaines qui permettent à leurs médias de rivaliser avec ceux des pays occidentaux. Deuxièmement, les médias occidentaux doivent collaborer avec les médias du tiers monde de façon à éliminer le caractère unilatéral de l'information et à faire des pays du Sud des pays producteurs et consommateurs de l'information au même titre que les pays du Nord. Troisièmement, les médias occidentaux doivent faire preuve d'une objectivité et d'une sensibilité plus grandes lorsqu'ils traitent des problèmes du tiers monde.

28. En ce qui concerne les activités des organismes des Nations Unies en matière d'information, le Qatar se félicite du rôle important que joue le Département de l'information dans la sensibilisation de l'opinion publique mondiale aux objectifs et valeurs de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à l'importance des efforts qu'elle déploie au service de la paix et du développement économique et social. Il convient également de citer les conférences internationales et régionales organisées par le Département de l'information en vue de faire connaître des questions aussi importantes que l'apartheid en Afrique du Sud, la question de Palestine et de Namibie et la crise économique en Afrique. A cet égard, la collaboration entre l'Unesco et le Département de l'information doit se poursuivre et se renforcer.

29. M. IDRIS (Soudan) dit que son pays a été parmi les premiers à prôner l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu et fondé notamment sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, qui garantissent la diversité des sources d'information et le libre accès à l'information, afin de mettre un terme à l'état de dépendance des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication et à faire respecter le principe de l'égalité souveraine des nations en la matière. A cet égard, il est indispensable de corriger les déséquilibres, aggravés par les progrès technologiques, qui existent entre le Sud et le Nord, d'autant qu'ils sont de nature à favoriser toutes les thèses de suprématie politique, culturelle, économique, militaire, etc.

M. Idris, Soudan)

30. La délégation soudanaise se félicite de la tournure favorable des relations internationales et émet l'espoir que cette détente puisse aider le Comité à parvenir à un consensus en matière d'information et de communication. Le Soudan apprécie à sa juste valeur la campagne d'information menée au sujet des problèmes du tiers monde, notamment pour ce qui est de la situation critique de l'Afrique et de la question de la dette et du service de la dette, dont il est également le premier à pâtir.

31. Le Soudan se félicite des efforts déployés par l'Unesco dans le cadre du Programme international pour le développement des communications, en émettant l'espoir que cette organisation élargisse son assistance à la formation de cadres soudanais et au transfert de la technologie en matière de communication.

32. Ces dernières années, le Soudan a été victime de la sécheresse, de la désertification ainsi que d'autres catastrophes naturelles telles que les inondations et les invasions acridiennes. De nombreux programmes visant à aider le Soudan à surmonter ces catastrophes sont actuellement exécutés par de nombreux organismes internationaux tels que l'UNICEF, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PNUD et autres organisations non gouvernementales comme la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Or, ces activités ne font pas l'objet d'une couverture objective, d'autant que, vacant pendant plusieurs années, le poste de directeur du Centre d'information des Nations Unies à Khartoum n'a été pourvu que l'année dernière et se trouve vacant de nouveau. Le Soudan invite donc le Département de l'information à nommer rapidement un nouveau directeur à ce poste, à la disposition duquel il entend mettre toutes les facilités nécessaires.

33. M. ERDENECHULUUN (Mongolie) dit que la réorganisation structurelle du Département de l'information est importante surtout dans la mesure où elle peut améliorer l'efficacité des travaux du Département dans les domaines prioritaires définis par l'Assemblée générale. Cette amélioration doit porter à la fois sur l'élargissement géographique de ses activités et sur le fond de ses travaux. L'importance de ces deux aspects tient au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et il est indispensable de faire connaître ces activités à l'opinion publique mondiale. A cet égard, les centres d'information des Nations Unies et les représentants résidents du PNUD peuvent jouer un rôle essentiel, et la délégation mongole se félicite de l'affectation d'un fonctionnaire de l'information dans son pays.

34. La délégation mongole appuie pleinement les activités du Département de l'information dans le domaine de la formation de journalistes dans les pays en développement. Elle se félicite de la proposition visant à créer un groupe d'experts de toutes les régions chargé d'examiner les questions relatives aux travaux du Département et à l'élaboration de différents programmes d'information. L'information et la communication constituent l'un des problèmes internationaux les plus aigus et les plus importants, dont la solution exige une coopération constructive entre les Etats afin d'éliminer les inégalités existant dans ce domaine. Or le climat international actuel de détente est favorable à cette coopération. A cet égard, la délégation mongole souligne que la transparence dans



M. Erdenechuluun, Mongolie)

la solution des problèmes entre l'Union soviétique et les Etats-Unis crée une nouvelle atmosphère de confiance qui aura des répercussions directes sur le domaine de l'information.

35. La Mongolie est favorable à un flux libre et équilibré d'informations objectives, qui doit servir de base au nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Elle souligne qu'il existe une corrélation entre la liberté de l'information et la responsabilité dans son utilisation. Cette norme devrait être appliquée par les Etats et leurs services d'information. La liberté de l'information doit être fondée sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies, et elle doit donc être au service de la paix, de la confiance et de la compréhension entre les peuples et contribuer à la démocratisation des relations internationales.
36. La délégation mongole considère qu'il est important d'élaborer, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, des programmes mondiaux d'information sur la vie de tous les peuples. Cela permettrait de faire participer plus activement les Etats, et en particulier les pays en développement, aux échanges d'informations et contribuerait à une meilleure connaissance des traditions des autres peuples ainsi qu'à l'instauration d'un meilleur climat dans les relations entre les Etats. Grâce à ces programmes, les activités de l'Organisation seraient également mieux connues et pourraient recevoir un appui plus large de l'opinion publique internationale. En ce qui concerne les travaux du Comité de l'information, la délégation mongole note que le projet de recommandations du Comité (A/43/21, annexe VII) peut servir de base pour parvenir à un consensus à ce sujet.
37. M. HILMI (Iraq) fait observer que la diversification des sources d'information et les progrès techniques ont certes rendu possible une diffusion plus large et une circulation plus libre des informations, mais les pays développés et les pays en développement sont encore séparés par un large fossé qu'il est indispensable de combler. Malheureusement, les activités d'information de l'Organisation des Nations Unies, sur lesquelles les pays du tiers monde fondent d'immenses espoirs, laissent encore à désirer. Le message de l'ONU n'arrive pas à toucher de vastes parties de l'opinion publique; qui plus est, il y a une nette inadéquation entre les événements qui secouent le monde et la place que leur font les services d'information de l'Organisation.
38. La délégation iraquienne ne cherche nullement à discréditer les efforts méritoires fournis par le Département de l'information, surtout depuis l'entrée en fonctions de la Secrétaire générale adjointe à l'information; elle voudrait simplement que l'effort d'information de l'ONU soit plus complet et qu'il rende compte sans complaisance des souffrances que continuent d'endurer les peuples qui vivent sous le joug colonial.
39. En se montrant incapable de rallier l'appui de l'opinion publique, l'Organisation des Nations Unies a laissé le champ libre aux moyens d'information hostiles aux grandes causes des pays en développement, en sorte que le soulèvement héroïque du peuple palestinien, la question de Namibie et le combat contre

(M. Hilmi, Iraq)

l'apartheid ne trouvent qu'un faible écho à l'échelle internationale. L'image qu'en donnent les moyens d'information occidentaux est rarement fidèle, ce qui ne fait qu'accentuer l'incompréhension et la méfiance entre les peuples.

40. Il y a lieu notamment d'appeler l'attention sur les campagnes de désinformation et de dénigrement dont sont victimes les Etats arabes. Leur objectif est sans aucun doute d'occulter l'apport scientifique et culturel de la nation arabe, qui fut pendant longtemps pour l'Europe et le monde la seule source de lumière.

41. Malheureusement, l'information occidentale est tombée sous la coupe du "lobby" sioniste international, à tel point que les peuples ne voient plus la réalité des nations arabes qu'à travers le prisme déformant que sont les médias que ce "lobby" manipule. Le résultat est que l'opinion publique des pays développés perçoit comme une menace les aspirations légitimes des peuples arabes à la dignité et au bien-être, et a fini par être convaincue qu'elle a affaire à des sociétés barbares sans foi ni loi.

42. Une tâche capitale incombe donc à l'Organisation des Nations Unies. Il lui faut rétablir les faits et faire justice aux peuples victimes de ces campagnes calomnieuses, et en particulier aux Palestiniens, qui continuent de tomber sous les balles de l'occupant sioniste, d'être expulsés de leurs terres natales sans que les moyens d'information occidentaux s'en émeuvent. Cet état de choses ne semble malheureusement non plus émouvoir outre mesure les services d'information de l'ONU.

43. Devant cette situation, les pays du tiers monde se sont efforcés de mettre au point une riposte commune. C'est ainsi que le Mouvement des pays non alignés s'est doté d'un comité de coordination, qui a pour tâche d'harmoniser la politique des Etats Membres dans ce domaine, le but étant de promouvoir la coopération, la compréhension, la paix et la sécurité dans le monde. Les ministres de l'information des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique ont, quant à eux, tenu leur première réunion pour apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les moyens d'information de leur pays.

44. Bien que 10 ans se soient écoulés depuis la création du Comité de l'information, la plupart de ses objectifs n'ont pas encore été atteints. Toutefois, après avoir écouté la déclaration de la Secrétaire générale adjointe à l'information, la délégation iraquienne est pleine d'optimisme. Elle note cependant avec inquiétude le regroupement de la Division des droits des Palestiniens et du Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie au sein d'un même département. Elle voudrait, à cet égard, recevoir de la Directrice du Département de l'information l'assurance que cette mesure, dictée par la crise financière, améliorera les résultats de la Division et n'aura pas pour effet de restreindre ses activités.

45. M. RAMBISSOON (Trinité-et-Tobago) dit que les systèmes actuels d'information ont une capacité et un pouvoir énormes de sensibilisation du public dans le monde entier et que les populations et les gouvernements peuvent réagir d'une manière positive à la suite de cette sensibilisation. Malheureusement, tous les problèmes

(M. Rambissoon, Trinité-et-Tobago)

de l'humanité ne reçoivent pas la même attention de la part des médias. Le mandat du Département de l'information de l'ONU a évolué depuis sa création afin de répondre aux nouveaux besoins de l'Organisation et, plus récemment, un Comité de l'information a été établi afin de mener à bien cette tâche difficile. Etant donné que la publicité est l'instrument le plus efficace dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour obtenir l'application de ses résolutions et décisions, le rôle du Département de l'information est essentiel pour le fonctionnement efficace de l'ensemble de l'Organisation, et il est donc très important de formuler des principes directeurs précis pour ses activités. Etant donné l'amélioration du climat politique international et le renforcement du rôle de maintien de la paix de l'Organisation, il est regrettable que le Comité de l'information n'ait pas pu parvenir à un accord lors de ses réunions tenues au cours de l'année écoulée. La délégation de la Trinité-et-Tobago espère donc qu'il sera possible de formuler un projet de principes à la présente session. Elle fait observer qu'on a parfois tendance à considérer l'Organisation des Nations Unies comme une entité entièrement distincte de ses Etats Membres. Toutefois, bien que l'Organisation ait des caractéristiques qui lui sont propres, les Etats Membres peuvent lui imposer des changements.

46. La délégation de la Trinité-et-Tobago estime que la liberté d'information est un droit de l'homme fondamental. La domination des médias par les intérêts des pays développés a beaucoup de points communs avec la situation financière internationale. La domination continue des plus faibles par les plus forts entraîne un rendement négatif. La délégation de la Trinité-et-Tobago appuie donc un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui permettrait à tous les peuples de participer effectivement à la vie politique, économique, sociale et culturelle et encouragerait les relations humaines et amicales entre les pays. Le Département de l'information aura un rôle essentiel à jouer dans ce domaine afin d'assurer la libre circulation de l'information tout en maintenant la profondeur, l'équilibre et l'objectivité. La délégation de la Trinité-et-Tobago note avec satisfaction les efforts de réforme entrepris par le Département de l'information pour répondre d'une manière novatrice aux besoins de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Toutefois, à la dernière session du Comité de l'information, elle s'est déclarée préoccupée par l'introduction d'un élément commercial dans les opérations de l'Organisation des Nations Unies, étant donné que la promotion de la bonne entente entre les Etats peut être affectée par de telles considérations. En ce qui concerne la réorganisation structurelle des programmes radio du Département, la délégation de la Trinité-et-Tobago estime qu'il est impératif de maintenir l'intégrité des groupes régionaux afin de satisfaire les besoins spécifiques de chaque région, et en particulier des Caraïbes où le nombre d'auditeurs est plus élevé que la moyenne. Par conséquent, les effectifs, qui comprennent des personnes qui ont une bonne connaissance ou une bonne expérience de la région, devraient être maintenus au niveau actuel.

47. La délégation de la Trinité-et-Tobago appuie le projet de recommandations soumis par la Tunisie au nom des Etats membres du Groupe des 77 (A/43/21, annexe III), et en particulier les mesures proposées au paragraphe 8. Le Comité de l'information n'a pas pu lui-même parvenir à un accord sur tous ces principes, et la délégation de la Trinité-et-Tobago espère que cette tâche pourra être réalisée par la Commission.

48. M. OKEYO (Kenya) dit que le Kenya est préoccupé par les effets négatifs de la réforme du Département de l'information, et en particulier par la fusion des programmes radio concernant l'apartheid, la Namibie et la Palestine, car il est certain que cette fusion ne peut pas améliorer l'efficacité de ces programmes. Le Département de l'information devrait accorder une plus grande attention à la question de l'apartheid afin de refléter l'importance que les Etats Membres attachent à son élimination totale. La délégation kényenne estime donc que le Département devrait réexaminer cette question et que le programme concernant la lutte contre l'apartheid devrait être distinct des autres programmes et doté des ressources nécessaires.

49. La délégation kényenne prie instamment le Département de l'information d'accroître la production et la distribution des programmes radio. Elle est préoccupée par la proposition du Département visant à réduire les effectifs du Groupe des programmes radio pour l'Afrique et par le sort des programmes radio en swahili. Les programmes radio sont particulièrement importants pour les pays en développement car ils constituent un instrument peu coûteux pour la diffusion des messages de l'Organisation des Nations Unies et accessible à des millions de personnes dans le monde entier. Les effets de certaines mesures de réforme au Département de l'information commencent à se faire sentir dans les différents services. Par exemple, la nouvelle méthode qui consiste à assurer le reportage de séances en français ou en anglais et à faire traduire les textes dans l'autre langue ne semble pas donner les résultats escomptés et a entraîné de nombreux retards dans l'établissement des communiqués de presse concernant la présente session. La délégation kényenne demande donc au Secrétaire général de réévaluer cette question car il est certain qu'elle entrave la réalisation des objectifs du Département et de l'Organisation.

50. Bien que la question d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication soit examinée par l'Assemblée générale depuis 10 ans, il ne semble guère qu'on ait progressé vers la réalisation de cet objectif vital dans le domaine de l'information. Etant donné l'importance croissante de l'interdépendance et de la coopération multilatérale, l'information est un élément essentiel pour l'amélioration de la compréhension entre les Etats, et il est inévitable que le système des Nations Unies devra examiner le déséquilibre qui existe actuellement dans les courants d'information entre les pays développés et les pays en développement. Bien que certains prétendent que le concept d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication a pour objet d'imposer à tous les pays une politique uniforme de communication et qu'il est synonyme de censure de la presse, la délégation kényenne estime que ce concept n'est en aucune manière incompatible avec le maintien de la libre circulation de l'information. Les pays non alignés ainsi que d'autres pays en développement poursuivent leurs efforts communs en vue de surmonter les obstacles dans le domaine de l'information et de la communication. A cet égard, l'existence du pool des agences de presse des pays non alignés et d'autres organisations similaires montre que les pays en développement se sont engagés à parvenir à l'objectif d'un ordre mondial équilibré de l'information.

(M. Okeyo, Kenya)

51. La délégation kényenne appuie le Programme international pour le développement de la communication mis en oeuvre par l'Unesco, car elle estime que la coopération entre les pays en développement et l'Unesco contribuerait à encourager l'autosuffisance des pays en développement dans le domaine de l'information. Le Kenya croit en la liberté de la presse parce qu'il est conscient du rôle capital que l'information joue dans la société, mais il estime également que, dans l'exercice de cette liberté, les médias doivent faire preuve de responsabilité, comme tous les autres secteurs de la société.

52. M. TSIMBA (Zimbabwe) dit que l'accord conclu entre les superpuissances au sujet de la réduction des armements, la fin de la guerre du Golfe et l'espoir de parvenir à régler d'autres conflits ont créé des conditions qui n'ont jamais été si propices pour accélérer le développement socio-économique des Etats Membres. L'information et la communication sont devenues des facteurs cruciaux à cet égard de même que pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales. L'instauration d'un nouvel ordre de l'information et de la communication demeure donc un objectif prioritaire pour les pays en développement puisqu'on remédierait ainsi aux déséquilibres chroniques des courants d'information et on contribuerait à rehausser le statut des jeunes nations et à combler l'immense écart existant entre pays en développement et pays développés sur le plan des infrastructures et des compétences.

53. Le Zimbabwe, en tant que membre du Groupe des 77, déplore également que le Comité de l'information n'ait pu parvenir à un consensus sur un ensemble de recommandations et est déterminé à faciliter un accord sur les questions qui n'ont pas encore été résolues. Dans son exposé au Comité, la Secrétaire générale adjointe à l'information n'a guère fait mention des activités du Département touchant la lutte contre l'apartheid. Les effectifs de la Section des programmes radio contre l'apartheid ont été, semble-t-il, réduits de plus de 50 % et ses programmes fusionnés avec ceux concernant la Namibie et la Palestine. Rappelant que ladite section a été créée aux termes des résolutions 32/105 et 33/183 de l'Assemblée générale en vue de répondre efficacement aux activités de propagande insidieuse menées par le régime d'apartheid d'Afrique du Sud et citant des passages de deux rapports de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale à ses trente-deuxième et trente-troisième sessions (par. 21 et 22 du document A/C.5/32/79 et par. 17 et 18 du document A/C.5/33/23), le représentant du Zimbabwe juge consternant que face à l'intensification de la répression, à la multiplication des actes d'agression et de déstabilisation à l'encontre des Etats de première ligne et Etats voisins, à la campagne de désinformation ainsi qu'à la censure des médias nationaux, le Département n'ait cessé au fil des ans de réduire le nombre de programmes radiophoniques concernant l'apartheid. En 1978-1979, cette section produisait quelque 1 228 programmes par an, chiffre qui est passé par la suite à 1 825 et son effectif était de 15 personnes. Il est donc inconcevable qu'avec un effectif réduit de plus de 50 %, elle puisse s'acquitter efficacement des tâches confiées dans ce domaine au Département de l'information. Regrouper des questions prioritaires est contraire aux mandats dévolus par l'Assemblée générale, en masque l'unicité, compromet l'efficacité des programmes et laisse entendre que le Département relègue ces questions au second plan. Citant des chiffres à l'appui,

(M. Tsimba, Zimbabwe)

le représentant du Zimbabwe se préoccupe également des effets de certaines mesures de réforme, notamment en ce qui concerne le Groupe de programmes radio pour l'Afrique et le sort des programmes radio en swahili et en portugais.

54. Après s'être félicité de la coopération du Département avec le pool des agences de presse des pays non alignés, ECO-Pool, l'Organisation de radiodiffusion des pays non alignés ainsi qu'avec d'autres agences de presse régionales, telles que l'Agence de presse panafricaine et l'Organisation des agences de presse asiatiques, coopération dont l'importance a été soulignée à la huitième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement tenue à Harare en 1986, et des efforts déployés par l'Unesco, notamment dans le cadre de programmes de formation, pour aider les pays en développement à mettre en place des infrastructures d'information, le représentant du Zimbabwe se réfère à un article paru dans le U.N. Report, publication récente des organisations du personnel des Nations Unies faisant état des difficultés rencontrées par le Département de l'information pour mener à bien le processus de restructuration et contenant des révélations assez surprenantes.

55. M. BELEYI (Togo), après avoir souligné le vif intérêt que son gouvernement attache à l'information et à la communication eu égard aux multiples enjeux dont elles font l'objet dans les relations internationales en raison des déséquilibres structurels et de profondes divergences d'approches, dit que le projet de recommandations examinées par les porte-parole des groupes régionaux et de la Chine est le résultat le plus important des travaux de la dixième session du Comité de l'information. Ce projet prouve qu'il est possible de parvenir à un consensus lorsque les Etats sont animés d'une réelle volonté politique et font taire leurs intérêts nationaux.

56. A la faveur de progrès scientifiques et techniques aussi rapides qu'impressionnants, les moyens d'information et de communication ont investi pratiquement tous les secteurs de la vie nationale et internationale en opérant de profondes mutations. A l'époque actuelle, l'information, facteur de dynamisation de la vie nationale et internationale, constitue du fait de l'interdépendance croissante des Etats une composante essentielle de la coopération internationale. Elle reflète, cependant, les affrontements idéologiques et politiques et les inégalités qui caractérisent la société internationale. Le Comité de l'information, chargé aux termes de la résolution 34/182 de l'Assemblée générale de promouvoir une coopération internationale mutuellement avantageuse en matière d'information et de favoriser l'élimination progressive des déséquilibres structurels existants entre les moyens d'information et de communication dans le monde, n'a malheureusement guère progressé dans l'accomplissement de son mandat. Vu l'impact considérable de l'information et de la communication sur les échanges économiques, commerciaux et culturels et les effets pervers que produisent les informations diffusées sur les pays en développement, la plupart du temps dans un vil esprit mercantiliste qui sacrifie l'objectivité au sensationnel, le Togo continue de croire que le seul moyen d'assurer une circulation plus libre et une diffusion plus objective et plus équilibrée de l'information est d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information. A cet égard, on ne saurait trop insister

(M. Belevi, Togo)

sur le rôle fondamental que l'ONU est appelée à jouer pour promouvoir une coopération internationale permettant de corriger les déséquilibres existant dans ce domaine entre le Nord et le Sud.

57. Les initiatives prises par la Secrétaire générale adjointe à l'information dans le cadre du plan de restructuration du Département revaloriseront certainement l'Organisation et amélioreront son image auprès de l'opinion publique internationale. Dans la poursuite de ce processus, il importe de respecter scrupuleusement le principe d'une répartition géographique équitable des postes à tous les niveaux, surtout des postes de responsabilité, et d'une utilisation équilibrée des deux langues de travail du Secrétariat.

58. Enfin, le projet de recommandations susmentionné (voir annexe VII du document A/43/21) qui envisage l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication selon une double approche pourrait constituer la base d'un consensus. La délégation togolaise estime, comme les autres délégations, que le temps des affrontements stériles et paralysants est révolu et qu'il faut s'attacher à élaborer un nouveau schéma de coopération universelle sauvegardant le droit de chaque pays de préserver son identité politique et culturelle et de bénéficier des progrès scientifiques et techniques réalisés en matière d'information et de communication. L'instauration de ce nouvel ordre, en permettant aux nations de mieux se connaître par l'échange d'informations, contribuerait à renforcer la solidarité et la compréhension et donc à consolider la paix et la sécurité internationales.

59. M. MOUSHAITI (Jamahiriya arabe libyenne) dit que sans être membre du Comité de l'information, la Jamahiriya arabe libyenne attache la plus haute importance au point à l'examen : elle est en effet bien placée pour savoir que l'information peut avoir, lorsqu'elle va à l'encontre des objectifs de la Charte des Nations Unies, un effet destructeur sur les relations entre les peuples. C'est pourquoi, elle prend une part active aux travaux consacrés par de nombreuses instances internationales, et en particulier l'Organisation des Nations Unies, à l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information plus équilibré, plus équitable, capable de favoriser la compréhension et l'entente entre les peuples et qui tienne compte des différences entre les civilisations, les traditions, les langues et les valeurs.

60. A cet égard, la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne considère que les recommandations présentées par le Groupe des 77 peuvent constituer la base d'un consensus, dans le cadre du climat d'optimisme "prudent" qui caractérise actuellement les relations internationales.

61. La Jamahiriya arabe libyenne est l'un des pays qui ont le plus souffert des effets pernicioeux d'une information partielle et déséquilibrée et des campagnes d'intoxication menées par certains milieux occidentaux, qui monopolisent 90 % des moyens d'information dans le monde. D'aucuns se rappelleront que toutes les accusations portées contre la Jamahiriya dans le cadre de ces campagnes, se sont en fin de compte révélées mensongères.

(M. Moushaiti, Jamahiriya arabe libyenne)

62. La Jamahiriya arabe libyenne aspire à un nouvel ordre qui garantisse une information responsable et honnête, exempte de racisme et de chauvinisme. Ce sont paradoxalement les milieux qui prétendent être les champions de la libre circulation de l'information et de la liberté de la presse même qui ont conseillé aux dirigeants d'une entité raciste, qui usurpe la Palestine, d'empêcher les moyens d'information internationaux de rendre compte du soulèvement populaire dans les territoires palestiniens et arabes occupés. Ces mêmes milieux mènent en revanche toute une campagne tapageuse en faveur des droits de l'homme et de la liberté de la presse dans certaines régions du monde, le but étant de contraindre certains Etats à envoyer une partie de leurs citoyens dans un autre pays qu'ils ne connaissent que de nom.

63. L'infime minorité qui monopolise l'essentiel des services d'information dans le monde empêche, malgré toutes ces belles paroles, des pays en développement, tels que la Jamahiriya arabe libyenne, de développer leurs moyens d'information et privent, par des mesures de coercition touchant de nombreux domaines, y compris l'enseignement, leurs peuples de leur droit légitime au savoir.

64. La délégation libyenne a écouté avec attention la déclaration de la Secrétaire générale adjointe à l'information; elle lui souhaite un plein succès dans sa tâche. M. Moushaiti ne peut, cependant, s'empêcher de se sentir mal à l'aise lorsqu'il entend certaines délégations parler constamment de restructuration, de réformes et de rationalisation, qui sont à l'ordre du jour depuis 1985, d'autant plus qu'il s'agit là du cheval de bataille de la minorité susmentionnée qui cherche à discréditer l'Organisation des Nations Unies et à imposer par la coercition sa volonté politique. Elle craint notamment que le concept de "réforme" revête une certaine connotation politique et soit utilisé comme un moyen tactique pour affaiblir les services chargés des questions qui préoccupent les pays en développement. Aussi, la délégation libyenne insiste-t-elle pour que le Département de l'information continue, conformément à son mandat, d'accorder le priorité aux questions intéressant les pays du tiers monde, en particulier à la décolonisation et aux questions de Namibie et de Palestine, à l'élimination du système d'apartheid, à la promotion des droits de l'homme, au désarmement, au développement économique et social, au règlement du conflit Est-Ouest, au transfert des sciences et des techniques, à l'endettement des pays du tiers monde et à la situation économique critique de l'Afrique. Il devrait, en outre, veiller impérativement à assurer une répartition géographique équitable des postes de responsabilité au Département afin de mieux faire connaître les réalisations de l'Organisation des Nations Unies à un vaste secteur de l'opinion publique mondiale. Cette mesure contribuerait aussi à développer la coopération avec le Mouvement des pays non alignés et ses agences de presse, les organisations gouvernementales internationales et régionales et à renforcer l'activité des centres d'information des Nations Unies.

65. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne se félicite du rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco); elle a notamment pris acte avec satisfaction de la partie concernant le Programme des Nations Unies pour le développement de la communication, compte tenu du rôle capital que joue ce dernier en aidant à



(M. Moushaiti, Jamahiriya arabe libyenne)

préservier l'identité culturelle des pays du tiers monde. Ce rôle est d'autant plus méritoire que son budget ne représente qu'une infime fraction des recettes perçues par les grandes chaînes de télévision américaines.

66. A cet égard, la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne exhorte les pays développés à appuyer les efforts déployés par l'Unesco pour aider les pays en développement à se doter des infrastructures nécessaires et à assurer la formation de journalistes et de techniciens de l'information. Le but de cette assistance est de leur permettre d'élaborer en toute indépendance leur politique en matière d'information et de communication, compte tenu de leurs valeurs socio-culturelles.

67. M. THIAM (Sénégal) dit que tout en appuyant la plupart des conclusions et recommandations contenues dans les rapports du Secrétaire général (A/43/639), du Directeur général de l'Unesco (A/43/670) et du Comité de l'information (A/43/21), la délégation sénégalaise souhaite apporter sa modeste contribution à l'analyse des problèmes posés.

68. Le Sénégal attache la plus grande importance à la formation et à l'information, car il considère l'homme comme le point de départ et la finalité de tout progrès économique, culturel et social. L'information est d'ailleurs l'un des éléments fondamentaux de l'expérience démocratique sénégalaise. Au Sénégal, la liberté d'expression et d'opinion est en effet un droit inaliénable et la liberté de la presse ne subit aucune restriction, comme en témoigne la publication de nombreux journaux d'opinion.

69. Il faut cependant garder à l'esprit que l'information peut, si elle est déformée ou mal présentée, s'avérer particulièrement néfaste aux intérêts d'une nation et même à l'équilibre de la communauté internationale. C'est pourquoi le Sénégal souhaite voir s'instaurer rapidement un nouvel ordre mondial de l'information fondé sur la justice et la liberté d'accès aux nouvelles techniques de communication. La délégation sénégalaise ne saurait à cet égard trop insister sur la nécessité urgente et impérieuse d'orienter judicieusement le flux de l'information dans les deux sens, afin d'instaurer une coopération internationale plus dynamique et fructueuse, coopération d'autant plus souhaitable que l'information est devenue, sous l'impulsion des progrès technologiques, indispensable à tout processus de développement. Il est en outre illusoire de croire qu'une partie du monde peut se développer, dans la paix et la sécurité, sans faire bénéficier l'autre partie de ses découvertes scientifiques et techniques.

70. Consciente de tous ces enjeux, l'Afrique a eu l'heureuse initiative de mettre sur pied l'Agence de presse panafricaine; celle-ci risque cependant de s'essouffler très vite, si elle ne reçoit pas une aide internationale accrue. A ce propos, il y a lieu de signaler la contribution précieuse qu'apporte le Programme international pour le développement de la communication, bien que ses ressources soient modestes. Il convient également de mentionner les résultats appréciables obtenus par l'URTNA, dont le programme devrait être davantage soutenu par la communauté internationale.

(M. Thiam, Sénégal)

71. Le Sénégal apprécie beaucoup le travail qu'accomplit en permanence l'Unesco pour promouvoir un nouvel ordre mondial de l'information. Il tient à s'associer aux appels lancés à la communauté internationale pour qu'elle accroisse son soutien aux activités de cette organisation. Le renforcement des moyens mis à la disposition du Programme international pour le développement de la communication serait, à cet égard, une mesure très positive.
72. Le Sénégal se félicite de l'énorme effort que fait l'Organisation des Nations Unies, sous l'égide du Secrétaire général, pour appuyer les activités du Département de l'information. Malgré la compétence et le dévouement de son personnel, cet organe a eu jusqu'ici du mal à coordonner efficacement toutes les activités relevant de sa compétence. Il y a donc lieu de se réjouir de la création de la Direction des projets et de la promotion. Il importe toutefois de poursuivre cette action novatrice pour qu'elle débouche sur des programmes plus conformes aux aspirations des Etats Membres, dont plusieurs ont demandé au Département d'accorder la priorité à une diffusion plus large d'informations complètes et objectives sur la politique raciste et ségrégationniste du régime honni de Pretoria, à la lutte du peuple palestinien et à certaines violations flagrantes des droits de l'homme. Il conviendrait notamment, en ce qui concerne l'Afrique du Sud, d'intensifier les pressions exercées sur le gouvernement de Pretoria pour qu'il mette fin aux mesures de censure de la presse nationale et internationale.
73. La délégation sénégalaise tient à se faire l'écho de la proposition du Zaïre tendant à inviter le Département de l'information à faire une plus large place au français dans ses activités. Il convient, en outre, d'intensifier les efforts pour promouvoir une répartition géographique plus équitable des postes de responsabilité au Département, renforcer le programme de formation de techniciens de l'information des pays en développement et favoriser une collaboration plus efficace et fructueuse entre l'ONU et les agences de presse des pays non alignés.
74. La réalisation de toutes ces activités exigera bien sûr la mobilisation de ressources supplémentaires, mais les résultats escomptés justifient entièrement un tel effort. Car le développement des techniques de l'information et leur utilisation rationnelle favorisent la croissance économique et le développement dans le monde et contribuent efficacement au maintien de la paix et de la sécurité internationales.
75. Comme suite aux nombreuses résolutions de l'Assemblée générale relatives aux questions à l'examen, notamment la résolution 35/220 du 16 décembre 1980, la délégation sénégalaise tient à inviter l'ONU et l'Unesco à renforcer leur coopération en vue de favoriser, par des actions concrètes, la libre circulation et une diffusion plus large et plus équilibrée de l'information. Il faudrait en outre que l'ONU encourage les institutions spécialisées à améliorer et à intensifier la diffusion des statistiques et des informations dont elles disposent dans les pays en développement. Il faudrait aussi que l'Organisation appuie davantage une diffusion sur une vaste échelle des informations relatives aux droits de l'homme, à la décolonisation et à la lutte contre toutes les formes de discrimination raciale et d'occupation étrangère. Le Sénégal exhorte enfin le Département à appuyer plus énergiquement la circulation des informations relatives au Programme d'action des

(M. Thiam, Sénégal)

Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Il devrait notamment mieux faire connaître les conclusions et recommandations de la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la situation critique en Afrique et sensibiliser les pays donateurs aux graves conséquences de l'enlèvement des pays africains.

76. La délégation sénégalaise tient enfin à rendre hommage à la Directrice du Département de l'information, dont le brillant exposé constitue la preuve éloquente de la détermination de l'Organisation à renforcer et à améliorer ses activités dans le domaine de l'information.

77. M. KORSHENI (République-Unie de Tanzanie) dit que l'importance cruciale de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information non seulement pour le fonctionnement quotidien du système des Nations Unies, mais aussi pour le maintien de la paix et le développement en général justifie l'intérêt que portent les délégations, notamment la délégation tanzanienne, aux questions à l'étude.

78. Il est regrettable que le Comité de l'information n'ait pu parvenir à un consensus sur un ensemble de recommandations destinées à guider le Département dans ses grandes lignes d'action. Les questions en suspens ne sont pas insolubles. Il s'agit essentiellement d'un problème politique et de décider des moyens de remédier aux déséquilibres qui existent actuellement dans les courants d'information entre les pays développés et les pays en développement, déséquilibres encore aggravés par le progrès des techniques de communication.

79. Sousciseuse de voir s'instaurer un nouvel ordre de l'information et de la communication, la délégation tanzanienne exhorte les membres du Comité de l'information à faire preuve d'objectivité, d'équité et de souplesse. Malgré les craintes qu'il inspire à certains pays le concept du nouvel ordre n'est en aucune manière incompatible avec le maintien de la libre-circulation de l'information.

80. La délégation tanzanienne appuie sans réserve le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) mis en oeuvre par l'Unesco et demande instamment que des ressources accrues soient mises à sa disposition. Toutefois, un tel programme n'aura de sens que si le nouvel ordre s'accompagne de la mise en place des infrastructures nécessaires dans les pays intéressés.

81. Quant à la réorganisation structurelle du Département de l'information, suivie avec grand intérêt par la délégation tanzanienne, elle est importante dans la mesure où elle peut améliorer l'efficacité des travaux. Comme la radio demeure le principal moyen d'information dans la majorité des pays en développement, les effets de certaines mesures de réforme sont préoccupants. Par exemple, la réduction draconienne des effectifs de la Section des programmes radio concernant l'apartheid ne peut guère contribuer à améliorer l'efficacité de l'action du Département dans ce domaine alors que le régime raciste intensifie sa propagande, sa campagne de désinformation et la censure des médias en Afrique du Sud comme en Namibie. Au moment où s'entrouve l'espoir de parvenir à un règlement de la question de Namibie, le Département doit plus que jamais développer ses activités d'information afin que la communauté internationale soit dûment informée de la

(M. Korsheni, Tanzanie)

situation en Namibie et en Afrique du Sud. De même, le problème de l'adaptation des programmes en telle ou telle langue doit être traité avec la plus grande prudence, comme l'avait souligné la République-Unie de Tanzanie au Comité en 1987.

82. Une fois le processus de restructuration achevé, toutes décisions affectant les mandats dévolus au Département par l'Assemblée générale devront lui être soumises avant d'être appliquées. En ce qui concerne le personnel, le principe d'une répartition géographique équitable au niveau des postes de responsabilité devra être scrupuleusement respecté.

83. Après s'être déclarée favorable au maintien de publications comme le Forum du développement, l'Annuaire des Nations Unies et la Chronique de l'ONU, souligné l'utilité des séminaires, ateliers et programmes de formation et l'importance de la coopération entre le Département et le Pool des agences de presse des pays non alignés et d'autres agences de presse régionales, ainsi qu'avec l'Unesco, la délégation tanzanienne se dit satisfaite du travail accompli par le Département de l'information en dépit des contraintes budgétaires tout en souhaitant qu'il s'emploie à faire mieux connaître les activités de l'Organisation.

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (A/SPC/43/L.10)

84. Le PRESIDENT appelle l'attention sur la lettre qu'il a adressée au Président de l'Assemblée générale (A/SPC/43/L.10) par laquelle il le prie de transmettre sa lettre datée du 4 novembre 1988 au Président de la Cinquième Commission ainsi qu'une lettre datée du 3 novembre 1988 émanant du Représentant permanent de la Tunisie exprimant l'opinion du Groupe des 77, en sa qualité de président de ce groupe, au sujet du point 115 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.